VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service Développement Emploi et Compétences
Direction Education Enfance Jeunesse
Service animation enfance
EL/VD/MB

Note de Service nº 2019/29

Avis de Vacance interne et externe

# DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE Service Animation Enfance

# DIRECTEUR(TRICE) DES TEMPS PERI-SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES DE LA VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES

2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emploi des Animateurs Territoriaux

Délai de rigueur au plus tard le : Jeudi 9 mai 2019 inclus

La commune de Saint Martin d'Hères est la 2ème ville du département, elle est en pleine croissance démographique (38 500 habitants). Elle accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Dynamique, elle est au cœur du développement de nombreux projets urbains.

Au sein des services de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, l'animateur(trice) coordonne et met en œuvre les projets pédagogiques définis dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la commune. Il (elle) encadre les personnels chargés d'animer les actions mises en place sur les lieux d'affectation. Il (elle) participe aux projets d'animation globale en direction de l'enfance sur la ville. L'agent dirige un ou deux accueils de loisirs périscolaires pendant la période scolaire et assure certaines périodes de direction d'accueil de loisirs pendant les vacances.

Le poste est placé dans le service animation enfance et l'agent est sous la responsabilité directe du chef de service adjoint du pôle animation.

Le temps de travail se partage entre le périscolaire, l'extrascolaire et l'animation globale en fonction des nécessités de service et suit un planning prévisionnel annuel.

# Activités communes du poste :

- Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques en répondant aux valeurs du Projet Éducatif de Territoire
- Concevoir, organiser et encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives
- Encadrer un groupe d'enfants de 3 à 13 ans
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- Encadrer une équipe d'animation sur les temps péri et extrascolaires
- Contrôler la démarche pédagogique des animateurs
- Suivre le budget de l'accueil périscolaire des sites d'affectation
- Rechercher et assurer les partenariats locaux (parents écoles, associations...)
- Animer des réunions, évaluer, rédiger des rapports et des bilans etc.
- Assurer les exigences administratives des activités péri et extra scolaires (inscriptions, listes d'appel, statistiques..)
- Participer aux réunions et formations organisées par les services de la DEEJ selon les nécessités de fonctionnement
- Participer à l'activité générale du service

# Activités spécifiques de la direction périscolaire :

- Organiser un projet périscolaire en intégrant le projet d'école
- Elaborer une programmation d'activités périscolaires
- Construire du lien avec les acteurs éducatifs et les parents

### Activités spécifiques de direction extrascolaire :

- Concevoir et piloter le projet pédagogique de la structure
- Encadrer l'activité dans le respect de la législation DDCS : recrutement, remplacement, rédaction des comptesrendus spécifiques.
- Assumer l'ensemble des responsabilités liées à la fonction, dans le respect de la législation : déclarations d'ouverture, etc.

# Conditions particulières

- Diplôme obligatoire : BPJEPS (UC « Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs » necessaire) BEATEP ou équivalence pour direction ALSH
- Expérience dans l'animation
- Permis B

# Compétences:

#### Savoir-faire:

- ✓ Maîtriser les principes fondamentaux de la pédagogie en différenciant les exigences spécifiques de chaque temps
- ✓ Élaborer des projets pédagogiques
- ✓ Connaître la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs
- ✓ Connaître les besoins fondamentaux de l'enfant de 3 à 12 ans
- ✓ Management d'équipe et méthodologie de projet
- ✓ Aisance rédactionnelle
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique
- ✓ Capacité d'organisation et d'anticipation
- ✓ Rigueur dans l'organisation du travail
- ✓ Connaître et intégrer le fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier (Conseil d'école, APE, Équipe Éducative, PAI )
- ✓ Technique d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)

#### Savoir-être:

- ✓ Qualités relationnelles et pédagogiques,
- ✓ Esprit d'initiative,
- ✓ Imaginatif et créatif,
- ✓ Esprit et sens du travail en équipe,
- ✓ Discrétion et sens du service public
- ✓ Respectueux des besoins fondamentaux de l'enfant en garantissant leur sécurité affective et physique (rythme de l'enfant, tenue correcte de l'animateur),
- ✓ Avoir le sens des responsabilités, autonomie,
- ✓ Ponctualité,
- ✓ Disponibilité.

#### **Conditions particulières:**

Poste à temps complet : 35 heures hebdomadaires réparties selon le règlement interieur du temps de travail des agents du service Animation Enfance et quelques week end (2 à 3 unités par an) pour l'animation globale et l'extrascolaire

Lieux d'intervention : écoles de la ville de St Martin d'Hères et accueils de loisirs de la ville

#### Conditions de rémunérations :

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- RIFSEEP

# Avantages et participations de l'employeur

#### Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

# Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service et des techniques de travail.

Les personnes relevant du cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux, intéressées par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire) à Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Emploi et Compétences ou sur la boite mails du secteur recrutement : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Le Directeur Général des Services,

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général des services,

Amar BENSALOUDJI